Certifié conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
18 AOUT 2011
GREFFE

A4570

ABALIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.000 €
Siège social : 50, Boulevard Georges CLEMENCEAU
Immeuble le Sextant
92400 COURBEVOIE
R.C. B423 733 310 - SIRET 423 733 310 00035

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 8 juillet 2011
L'AN DEUX MILLRE ONZE
Le 8 juillet 2011
A quatorze heures,

Les associés se sont réunis à COURBEVOIE - 50, Boulevard Georges CLEMENCEAU, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Philippe VION, propriétaire de 500 parts,
- Vendôme Invest finances, propriétaire de 500 parts

Total des parts des associés présents : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

Monsieur VION Philippe préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 50, Boulevard Georges CLEMENCEAUImmeuble le Sextant 92400 COURBEVOIE, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à :

ORLEANS (45000)
Résidence « Madeleine »

8, quai de la madeleine

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par l'associé.

Fait à Courbevoie, le 8 juillet 2011

Le Gérant Philippe Viou

L'associé

VENDÔME INVEST-FINANCE
IMMEUBLE 'LE SEXTANT'
50, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
92400 COURBEVOIE
TEL. 01 47 17 87 37 - FAX 01 47 88 67 73
RCS 428 172 217 - FR 80428172217